

Mercurol-Veaunes,  
Le 04/01/2021

Mairie de Crozes-Hermitage  
A l'attention de M. le Maire  
19 place de la Mairie  
26600 CROZES-HERMITAGE

Service : Rivière  
Affaire suivie par : Emmanuel Guilmin  
Courriel : [e.guilmin@archeagglo.fr](mailto:e.guilmin@archeagglo.fr)  
Tél. : 04.26.78.78.78 / Port. : 07.71.68.14.17  
Réf : JPV/ JC/EG  
Objet : Etude hydraulique pour zonage du PLU



Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité mes services pour la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre de la révision de votre PLU afin de déterminer le zonage réglementaire associé aux zones inondables. Suite à notre rencontre du 14 décembre 2020, je vous confirme que le plan de charge du service rivière ne lui permettra pas, en l'état actuel des choses, de réaliser cette étude avant fin 2022.

Le service rivière peut toutefois travailler avec vous sur la définition du cahier des charges et le choix du prestataire pour réaliser votre étude hydraulique.

De plus, comme indiqué lors de notre rencontre, nous lancerons prochainement une étude de ruissellement à l'échelle de plusieurs communes dans le cadre du Programme d'Action pour la Protection contre les Inondations (PAPI). Compte-tenu des problématiques d'inondation que vous rencontrez sur votre commune, il nous semble nécessaire d'intégrer également les résultats de cette étude dans vos documents d'urbanisme. A ce titre, nous vous transmettrons les cartes dès la validation des résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Le Vice-Président en charge des rivières  
Jean-Paul VALLES